

Département de l'Hérault
Règlement Local de Publicité

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2011
Arrêté Municipal n° URBA/163/11 du 2 Juillet 2011



Planche Générale
Echelle : 1/5000ème

Maire de Castelnaud-le-Lez
2 rue Croisette
34170 CASTELNAU LE LEZ
Tel : +33 4 67 14 27 14
Fax : +33 4 67 14 27 48
Site web de la mairie : www.castelnaud-le-lez.fr

Réalisation :
GeoSoft - Groupe AMJ
Europôle Méd. de l'Arbois
Av. Louis Bât. Liermeac
13857 Aix-en-Provence Cedex3

Fond cadastral : DGI-Cadastre, Droits réservés
PLU - Commune de Castelnaud le Lez, Droits réservés
S.I.C. & Cartographie traitée par GeoSoft - AMJ Groupe

Edité le 17 Juin 2011

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

- ZPR 1
- ZPR 2
- ZPR 3
- ZPR 4
- ZPR 5
- ZPR 6
- Zone N du PLU et Espaces Naturels Protégés
- Zone hors agglomération
- Périmètres de protection des monuments historiques
- Site Classé : Paysage Frédéric Bazille

